

3^{ème} Trophée SÉQUOIA

TOURNOI FÉDÉRAL
DE PATINAGE ARTISTIQUE

10 - 11
OCTOBRE
2026

PATINOIRE DE
FRANCONVILLE



Mesdames, Messieurs les Présidents de Club,

L'ensemble des membres du bureau et les entraîneurs du club Franconville Sports de Glace ont le plaisir de vous inviter à participer au 3ème Trophée Séquoia - Tournoi Fédéral des 10 et 11 octobre 2026 à la patinoire du CSL de Franconville.

Cette compétition de patinage artistique est ouverte à tous les patineurs licenciés FFSG pour la saison 2026/2027 (licence compétition Patinage Artistique ou extension Patinage Artistique obligatoire).

Les épreuves concernent les catégories fédérales selon les règlements de l'année en cours publiés par l'ISU et la CSNPA. Cette compétition est support de médailles jusqu'à Vermeil (sous condition du jury) et comme le stipule le règlement est réservée en priorité aux filières fédérales. Sous réserve de places disponibles, elle est également ouverte aux filières nationales (uniquement programme libre) et aux filières régionales.

Filière Fédérale : Novices - Juniors - Seniors (Dames/Messieurs)

Filière Nationale : Poussins - Benjamins - Minimes - Novices - Juniors - Seniors - (Dames/Messieurs/Couples)

Filière Régionale : R3 A/B - R1/R2 (Dames/Messieurs)

Le nombre d'inscriptions sera limité à 180 patineurs maximum sur l'ensemble du week-end. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les inscriptions dès que le nombre maximal de programmes sera atteint.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations utiles pour votre inscription :

- Renseignements généraux (dates, modalités d'inscription, ...)
- Bulletin d'inscription

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Au plaisir de vous accueillir prochainement, recevez nos sportives salutations.

L'équipe du club Franconville Sports de Glace

DATES à RETENIR

- Date limite d'**inscription** : lundi 7 septembre 2026
- Date limite de réception du **règlement** : vendredi 11 septembre 2026
- Date limite d'envoi des **musiques** : lundi 28 septembre 2026
- Date du **tirage au sort** : une semaine avant la compétition
- Dates de la **compétition** : 10 et 11 octobre 2026

CATÉGORIES et FILIÈRES

Filière Fédérale : Novices – Juniors – Seniors (Dames/Messieurs)

Filière Nationale : Poussins – Benjamins – Minimes – Novices – Juniors – Seniors (Dames/Messieurs/Couples) – programme libre

Filière Régionale : R3 A/B - R1/R2 (Dames/Messieurs)

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

- Les patineurs devront être en possession, **le jour de l'inscription**, d'une licence compétition ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la saison 2026-2027. Attention, aucune inscription pour des patineurs non licenciés ne pourra être acceptée.
- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents à la patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut être maintenu dans le déroulé de la compétition.
- Les horaires de la compétition seront publiés sur le site de la ligue IDF 3 semaines avant la compétition.
- Le tirage au sort sera publié sur le site de la ligue IDF 8 jours avant la compétition.
- Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.
- Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA au plus tard 14 jours avant le début de la compétition.
- Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et encadrants assument tout risque de préjudice moral ou corporel en rapport avec la compétition et renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants.
- Les réclamations sont définies et réglementées par le règlement général des officiels d'arbitrage.
- Les personnes participant à une compétition doivent respecter les règles et dispositions applicables, descriptions d'activités, charte d'éthique, codes et autres règles de conduite prescrite par la FFSG.
- Les patineurs qui prennent part à une compétition et leurs accompagnateurs sont tenus d'obéir aux instructions des officiels d'arbitrage en charge de la compétition.
- **La présence aux podiums fait partie intégrante de la compétition, le club organisateur n'est pas tenu de remettre les récompenses aux patineurs qui ne participeraient pas aux podiums.**

Les musiques devront être envoyées à l'avance par mail à : oliviermotte95@gmail.com, en pièce jointe ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : WeTransfer) au plus tard le **lundi 28 septembre 2026**.

Le nom des fichiers musicaux doit être au format :

Division Catégorie Sexe NOM Prénom (Ex : R2 Novice Messieurs DEGLACE Axel.mp3).

Néanmoins le patineur devra prévoir un support numérique (clé USB, téléphone, tablette, ...) avec la seule musique de son programme.

RÈGLEMENT TECHNIQUE

- Pour toutes les catégories : Règlement CSNPA 2026/2027.
- Lors de la compétition, les licences peuvent être demandées.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Le nombre de participants par club n'est pas limité. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les inscriptions dès que le nombre de 180 programmes pour le week-end sera atteint.

Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée et nous appliquerons les priorités suivantes :

Filière Fédérale : Priorité 1 : Filière Fédérale zone IDF - Centre
Priorité 2 : Filière Fédérale hors zone IDF - Centre

Filière Nationale : Priorité 3 : Filière Nationale zone IDF - Centre
Priorité 4 : Filière Nationale hors zone IDF - Centre

Filière Régionale (R3 A/B - R1/R2) : Priorité 5 : Filière Régionale zone IDF - Centre
Priorité 6 : Filière Régionale hors zone IDF - Centre

Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent remplir avec précision le formulaire joint au présent règlement et indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées du correspondant chargé des inscriptions dans leur association.

Les inscriptions ne seront validées définitivement qu'à réception du règlement financier. Le non-paiement intégral des inscriptions entraînera la désinscription des patineurs du club concerné.

Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical). Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail.

La liste des patineurs devra nous parvenir avant le : **lundi 7 septembre 2026**
- par mail : fsg.artistique@gmail.com et tresorier.fsg@gmail.com

Le montant de l'inscription est fixé à **47 euros** par participant pour les nationaux et régionaux, à **50 euros** par participant pour les fédéraux et à **87 euros** par couple.

Le règlement est à adresser au plus tard le vendredi 11 septembre 2026, par virement bancaire sur le compte suivant en précisant impérativement le nom de votre club :
IBAN : FR76 1027 8061 4300 0203 4090 167
BIC : CMCIFR2A

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Email : fsg.artistique@gmail.com - tresorier.fsg@gmail.com - president.fsg95@gmail.com

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Email : oliviermotte95@gmail.com

RESTAURATION

Vous trouverez à la patinoire une buvette et une restauration rapide.